

Le problème des nationalités dans le Caucase. Auto-administration communale et loi linguistique

lundi 10 juin 2024, par [LUXEMBURG Rosa](#) (Date de rédaction antérieure : 1er décembre 1908).

On trouve dans le Caucase un autre exemple remarquable des difficultés auxquelles se heurte le problème de l'autonomie nationale dans la pratique.

Aucun coin de la terre n'offre un tableau de nationalités aussi imbriquées les unes dans les autres que le Caucase, antique piste historique des grandes migrations de peuples entre l'Asie et l'Europe, jonchée de fragments et d'éclats de ces peuples. La population de cette région, comptant plus de neuf millions de personnes se compose (selon le recensement de 1897) des groupes raciaux et nationaux suivants : (en milliers)

Russes : 2 192,3 ; Allemands : 21,5 ; Grecs : 57,3 ; Arméniens : 975,0 ; Ossètes : 157,1 ; Kurdes : 100,0 ; Montagnards caucasiens : Tchétchènes : 243,4 ; Tcherkesses : 111,5 ; Abkhazes : 72,4 ; Lezguiens : 613,8 ; Kartveliens : Géorgiens, Iméritiens, Mingréliens, etc. : 1 201,2 ; Juifs : 43,4 ; Turco-tatars : Tatars : 1 139,6 ; Koumyks : 100,8 ; Turcs : 70,2 ; Nogays : 55,4 ; Karatches : 22,0 ; Kalmouks : 11,8 ; Estoniens, Mordves : 1,4.

Les principales nationalités concernées sont réparties territorialement comme suit : les Russes qui constituent le groupe le plus nombreux du Caucase sont concentrés au nord, dans les districts du Kuban et de la Mer Noire et dans la partie nord-ouest du Terek.

Les Kartveliens se situent plus au sud, dans la partie occidentale du Caucase ; ils occupent le gouvernement de Kutais et la partie sud-est du gouvernement de Tiflis.

Encore plus au sud, le territoire central est occupé par les Arméniens dans la partie méridionale du gouvernement de Tiflis, la partie orientale du gouvernement de Kars et la partie septentrionale du gouvernement d'Erevan, coincés entre les Géorgiens au nord, les Turcs à l'ouest, les Tatars à l'est et au sud, dans les gouvernements de Bakou, Ielizavetpol et Erevan.

À l'est et dans les montagnes se situent les tribus montagnardes alors que d'autres groupes mineurs tels que les Juifs et les Allemands vivent entremêlés avec la population autochtone principalement dans les villes.

La complexité du problème des nationalités apparaît particulièrement dans la question linguistique parce qu'au Caucase, il y a à côté du russe, de l'ossète et de l'arménien environ une demi-douzaine de langues tatars, quatre dialectes lezguiens, plusieurs tchéchènes, plusieurs tcherkesses, mingréliens, géorgiens, svanes et un certain nombre d'autres. Et ce ne sont aucunement des dialectes mais pour la plupart des langues indépendantes, incompréhensibles pour le reste de la population.

Du point de vue du problème de l'autonomie, seules trois nationalités entrent manifestement en considération : les Géorgiens, les Arméniens et les Tatars parce que les Russes qui résident dans la

partie septentrionale du Caucase se situent nationalement parlant en continuité avec le territoire de l'État originellement russe.

Le groupe national le plus nombreux à côté des Russes est celui des Géorgiens si l'on inclut parmi eux toutes les variétés de Kartveliens. Le territoire historique des Géorgiens se compose des gouvernements de Tiflis et de Kutais, des districts de Sukhumi et de Sakatali, soit une population de 2 110 490 personnes. Cependant, la nationalité géorgienne ne compte que pour un peu plus de la moitié de ce chiffre, soit 1,2 million, le reste se composant d'Arméniens à hauteur d'environ 220 000, concentrés principalement dans le district d'Akhalkalaki du gouvernement de Tiflis où ils représentent plus de 70% de la population ; les Tatars à hauteur de 100 000 ; les Ossètes, plus de 70 000 ; les Lezguiens constituent la moitié de la population du district de Sakatali et les Abkhazes dominant dans le district de Sukhumi alors que dans le district de Bortchalou du gouvernement de Tiflis un mélange de nationalités diverses détient la majorité par rapport à la population géorgienne.

Compte tenu de ces chiffres, le projet d'autonomie nationale géorgienne présente de multiples difficultés. Le territoire historique de la Géorgie pris dans son ensemble comporte une population numériquement si insignifiante - à peine 2,1 millions - qu'il semble insuffisant comme base d'une vie autonome propre dans le sens moderne du terme, avec ses exigences culturelles et ses fonctions socio-économiques. Dans une Géorgie autonome dotée de ses frontières historiques, une nationalité qui compte pour à peine plus de la moitié de la population globale serait appelée à dominer dans les institutions publiques, les écoles, la vie politique. L'impossibilité de cette situation est si bien perçue par les nationalistes géorgiens à coloration révolutionnaire qu'a priori, ils renoncent aux frontières historiques et projettent de tailler le territoire autonome sur un espace correspondant à la prédominance réelle de la nationalité géorgienne.

Selon ce plan, seuls seize des districts géorgiens formeraient la base de l'autonomie géorgienne alors que le sort des quatre autres où prédominent d'autres nationalités serait décidé par un « plébiscite de ces nationalités ». Ce plan a une apparence très démocratique et révolutionnaire ; mais comme la plupart des plans d'inspiration anarchiste qui cherchent à résoudre toutes les difficultés historiques au moyen de « la volonté des nations », il a un défaut qui consiste en ce que le plan du plébiscite est en pratique encore plus difficile à mettre en œuvre que l'autonomie de la Géorgie historique. La zone tracée sur le plan géorgien comprendrait à peine 1,4 million de personnes c'est-à-dire un chiffre correspondant à la population d'une grande ville moderne. Cette zone découpée tout à fait arbitrairement, en dehors du cadre traditionnel de la Géorgie et de son statut socio-économique actuel est non seulement une base extrêmement mince pour une vie autonome mais ne représente en outre aucune entité organique, aucune sphère de vie matérielle et d'intérêts économiques et culturels, à part les intérêts abstraits de la nationalité géorgienne.

Cependant, même dans cette zone, les intérêts nationaux géorgiens ne peuvent être interprétés comme une expression active de la vie autonome, compte tenu du fait que leur prédominance numérique est liée à leur caractère majoritairement agraire.

Au cœur même de la Géorgie, l'ancienne capitale, Tiflis, et un certain nombre de villes plus petites ont un caractère éminemment international avec pour élément prédominant les Arméniens qui représentent la couche bourgeoise. Sur une population de 160 000 personnes à Tiflis, les Arméniens en comptent 55 000, les Géorgiens et les Russes 20 000 chacun ; le reste se compose de Tatars, de Persans, de Juifs, de Grecs, etc. Les centres naturels de la vie politique et administrative de même que de l'éducation et de la culture spirituelle sont ici comme en Lituanie les fiefs de nationalités étrangères. Le fait qui rend insoluble le problème de l'autonomie nationale de la Géorgie se greffe simultanément sur un autre problème caucasien : la question de l'autonomie des Arméniens.

L'exclusion de Tiflis et d'autres villes du territoire géorgien autonome est tout aussi impossible du

point de vue des conditions socio-économiques de la Géorgie que l'est leur inclusion à ce territoire du point de vue de la nationalité arménienne. Si on prend comme base la prédominance numérique des Arméniens dans la population, on obtient un territoire bricolé artificiellement à partir de quelques fragments : deux districts méridionaux du gouvernement de Tiflis, la partie septentrionale du gouvernement d'Erevan, la partie nord-est du gouvernement de Kars c'est-à-dire un territoire coupé des principales villes où résident les Arméniens, ce qui est absurde à la fois du point de vue historique et du point de vue de la situation économique actuelle alors que les dimensions de cette zone autonome putative se limiteraient à quelque 800 000 personnes. Si l'on va au-delà des districts où les Arméniens sont prédominants, on les trouvera inextricablement mêlés aux Géorgiens au Nord ; aux Tatars au Sud, dans les gouvernements de Bakou et d'Ielizavetpol ; aux Turcs à l'Ouest, dans le gouvernement de Kars. Par rapport à la population tatare essentiellement agraire qui vit dans des conditions plutôt retardataires, les Arméniens jouent en partie le rôle d'élément bourgeois.

Ainsi, tracer des frontières entre les principales nationalités du Caucase est une tâche insoluble. Mais le problème de l'autonomie est encore plus compliqué en ce qui concerne les autres multiples nationalités de montagnards caucasiens. À la fois leur imbrication territoriale et les faibles dimensions numériques de chaque nationalité et enfin les conditions socio-économiques qui restent en grande partie au niveau du pastoralisme nomade extensif ou de l'agriculture primitive, sans vie urbaine propre et sans créativité littéraire dans leur langue nationale rendent le fonctionnement de l'autonomie moderne tout à fait inapplicable.

Tout comme en Lituanie, la seule méthode pour résoudre la question nationale au Caucase dans un esprit démocratique, assurant à toutes les nationalités la liberté de l'existence culturelle sans qu'aucune d'entre elles ne domine les autres et pour satisfaire en même temps l'exigence d'un développement social moderne est d'ignorer les frontières ethnographiques et d'introduire une large auto-administration locale - communale, urbaine, de district et provinciale - sans caractère national défini, c'est-à-dire sans conférer de privilèges à une nationalité quelconque. Seule une telle auto-administration permettra d'unir les diverses nationalités pour qu'elles veillent ensemble aux intérêts économiques et sociaux locaux et qu'elles prennent par ailleurs naturellement en considération la répartition différenciée des nationalités dans chaque district et dans chaque commune.

L'auto-administration communale, de district, provinciale permettra à chaque nationalité, au moyen de décisions prises à la majorité par les organes de l'administration locale, de créer ses écoles et ses institutions culturelles dans les districts ou les communes où elle dispose de la prépondérance numérique. En même temps, une loi linguistique séparée, à l'échelle de l'État, sauvegardant les intérêts de la minorité, peut établir une norme en vertu de laquelle les minorités nationales, à partir d'un minimum numérique, peuvent constituer la base de création obligatoire d'écoles dans leurs langues nationales dans la commune, le district ou la province ; et leur langue peut être introduite dans les institutions locales publiques et administratives, dans les tribunaux etc., à côté de la langue de la nationalité prédominante et de la langue de l'État. Cette solution serait plausible, à supposer qu'une solution soit possible dans le cadre du capitalisme et compte tenu des conditions historiques.

Elle combinerait les principes généraux de l'auto-administration locale avec des mesures législatives spéciales pour garantir le développement culturel et l'égalité en droit des nationalités en les amenant à coopérer étroitement et non en les séparant les unes par rapport aux autres par les barrières de l'autonomie nationale.

Rosa Luxemburg

P.-S.

- Entre les lignes entre les mots. 9 juin 2024 :

<https://entrelignesentrelismots.wordpress.com/2024/06/09/le-probleme-des-nationalites-dans-le-caucase-1908/>

Publié en français par La Bataille socialiste. Extrait de « La nation et l'autonomie », publié en 1908 en polonais.

Traduction de Claudie Weill dans *Rosa Luxemburg : la question nationale et l'autonomie*, Pantin, Le Temps des cerises, 2001.

Publié dans : ADRESSES internationalisme et démocr@tie N°2

Télécharger le N°2 au format Pdf : [Adresses n°2](#)

Cet article est originellement paru dans la revue clandestine *Przegląd Socjaldemokratyczny*, 1908, N° 10 datée de décembre 1908 [note d'ESSF].